

## Procès-verbal de la séance du conseil municipal

**Le conseil extraordinaire s'est réuni à la mairie le lundi 05 septembre 2022 de 18h00 à 21h03.**

**Etaient présents** : CARTIER Sylvestre, DEFORGE Marc, DÉsirANT Françoise, FRAPART Stéphane, FRAPART Yves, GUICHON Julie, PERRIN Céline, SERVENAY Caroline et STEPHAN Murielle.

**Absents excusés** : LABARRE Alexis ayant donné procuration à GUICHON Julie, MAURY Édith ayant donné procuration à DEFORGE Marc, MEXIQUE Béatrice ayant donné procuration à DÉsirANT Françoise et MEXIQUE Bruno ayant donné procuration à STEPHAN Murielle.

**Absente** : LINCOLN Anne.

**Secrétaire de séance** : CARTIER Sylvestre

### 1 spectatrice

### **Approbation des comptes rendus des conseils municipaux des 4 et 12 juillet**

Après avoir constaté qu'un ajout demandé figure déjà dans le compte-rendu, le conseil approuve les comptes rendus des précédents conseils à l'unanimité.

### **Approbation SPL XDémat Rapport de Gestion 2021**

Examen et délibération du rapport de gestion 2021 de la société SPL XDémat. Voir la PJ. Je vous communique la proposition de délibération :

Par délibération du 06/01/2014, notre Conseil a décidé de devenir actionnaire de la société SPL-Xdemat créée en février 2012 par les Départements des Ardennes, de l'Aube et de la Marne, afin de bénéficier des outils de dématérialisation mis à disposition comme Xmarchés, Xactes, Xelec, Xparaph, Xconvoc...

A présent, il convient d'examiner le rapport de gestion du Conseil d'administration de la société.

Par décisions du 20 avril 2022, le Conseil d'administration de la société a approuvé les termes de son rapport de gestion sur les opérations de l'exercice clos le 31 décembre 2021 et donc l'activité de SPL-Xdemat au cours de sa huitième année d'existence, en vue de sa présentation à l'Assemblée générale.

Cette dernière, réunie le 28 juin dernier, a été informée des conclusions de ce rapport et a approuvé à l'unanimité les comptes annuels de l'année 2021 et les opérations traduites dans ces comptes.

En application des articles L. 1524-5 et L. 1531-1 du Code général des collectivités territoriales, il convient que l'assemblée délibérante de chaque actionnaire examine à son tour le rapport de gestion du Conseil d'administration.

Cet examen s'inscrit également dans l'organisation mise en place par la société SPL-Xdemat pour permettre aux actionnaires d'exercer sur elle, collectivement et individuellement, un contrôle similaire à celui qu'ils exercent sur leurs propres services, appelé contrôle analogue, constituant l'un des principes fondateurs des SPL.

Le rapport de gestion, présenté ce jour, fait apparaître :

- un nombre d'actionnaires toujours croissant (2 955 au 31 décembre 2021),
- un chiffre d'affaires de 1 303 282 €, en diminution par rapport à 2020 eu égard le retour à un nombre plus classique de certificats électroniques vendus en 2021, en comparaison à la vente sans précédent de 2020 de plus de 2 500 certificats (au lieu de 600 à 900 en moyenne) suite aux élections municipales,
- et un résultat de 285 370 €, affecté en totalité au poste « autres réserves », porté à 747 374 €. Ce résultat exceptionnel, similaire à 2020, s'explique par la progression constante du nombre de collectivités actionnaires de la société et de leur utilisation des outils de la SPL avec une accélération pour certains, en réponse à la crise sanitaire ainsi que la poursuite des effets de la nouvelle organisation pour la gestion de l'assistance avec le recrutement de salariés par la société.

Après examen, je prie le Conseil de bien vouloir se prononcer sur ce rapport écrit, conformément à l'article L. 1524-5 du Code général des collectivités territoriales et de me donner acte de cette communication.

## DÉLIBÉRATION

Vu le Code général des collectivités territoriales en ses articles L. 1524-5 et L. 1531-1,

Vu les statuts et le pacte d'actionnaires de la société SPL-Xdemat,

Vu le rapport de gestion du Conseil d'administration,

Le Conseil municipal, après examen, décide à l'unanimité, d'approuver le rapport de gestion du Conseil d'administration, figurant en annexe, et de donner acte à M. le Maire de cette communication.

### **Compte 623 « Fêtes et Cérémonies »**

La trésorerie nous informe qu'il est désormais nécessaire de préciser par délibération tous les différents achats à inscrire au compte 623 : Fêtes et Cérémonies.

Afin d'éviter tous problèmes futurs et éventuels, cette délibération doit être la plus complète possible.

- Achats de boissons, gâteaux, coupes, médailles, fleurs pour les différentes manifestations ou réceptions pouvant avoir lieu ;

- Achats de fournitures diverses pour vœux, et repas ;

- Fleurs, bouquets, et présents offerts à l'occasion de divers événements et notamment lors des mariages, naissances, décès, départs, récompenses sportives, culturelles, militaires ou lors de réceptions officielles

- Achats de fournitures diverses pour le 3ème Age et pour les enfants à l'occasion du repas des aînés, Noël de la commune ;

- Achats de cadeaux à l'occasion d'événements familiaux d'élus ou d'agents municipaux ;

- Achats de drapeaux, ou écharpes ;

- Le règlement des factures des sociétés et troupes de spectacles et autres frais liés à leurs prestations ou contrats (exemple SACEM,...)

- La location de matériel liée aux manifestations ;

- Frais d'illuminations pour les différentes manifestations ;

- Les frais des spectacles et autres frais liés à leurs prestations ou contrats et de façon générale toutes les fournitures et prestations nécessaires pour la préparation, l'organisation des manifestations, ateliers, réunions, organisés par la Commission Animation, prévues dans le cadre des Fêtes et Cérémonies.

Après discussion, Le Conseil Municipal approuve, à l'unanimité, les propositions ci-dessus.

### **Remboursement location terres communales association de pêche**

Suite à la coupe de bois, le Président de L'Escuriolle nous a informé que « la passerelle » avait été endommagée. A ce titre, l'association de pêche nous demande l'exonération de frais liés à la location de terres communales.

Une élue demande si une subvention plus importante peut être accordée en 2023. Monsieur le Maire rappelle que la subvention versée cette année est quasiment égale aux frais de location des terres communales.

Un élu souligne qu'une demande de subvention écrite doit être demandée avant le vote du Budget 2023 et que l'association devra présenter un budget simplifié.

Le Conseil Municipal, décide, à l'unanimité, de reporter sa décision au moment du vote du Budget 2023. Un courrier explicatif sera envoyé à l'association dans les prochains jours.

### **DM 4**

Suite à une erreur d'enregistrement au BP 2022 concernant les opérations 12 « Signalisation » et 76 « achat de terrain », il est nécessaire de transférer les crédits sous la même dénomination afin de faciliter le règlement :

- article 2111 : achats de terrains, il convient d'attribuer la somme de 10 835€ de l'article 2111 à l'article 2111 opération 76 « achat de terrain » (pour un montant total de cette opération de 9 165€ RAR+ 10 835€ = 20 000€)

- article 2158 : autres matériels et outillage, il convient d'attribuer la somme de 1 250€ de l'article 2158 à l'article 2158 opération 12 « signalisation » (soit un montant total de 600€ RAR + 1 250€ = 1 850€ pour cette opération).

Approuvé à l'unanimité.

### **Illuminations de Noël**

A quelques mois des fêtes de fin d'année, il devient urgent de savoir si la commune reste en location ou investit dans l'achat d'illuminations de Noël. Des devis ont été présentés dans les 2 formules. La société Decolum nous propose 30 motifs (10 x 3 motifs différents) en deux options : soit à l'achat pour un montant qui s'élève à 11 520 € TTC, soit leur

location pendant 3 ans, le montant s'élève alors à 12 471.66€ TTC (avec option de rachat pour un montant de 345.60€ TTC en sus au terme des 3 ans).

Ces motifs sont de dimensions identiques aux précédents motifs et ceux-ci sont animés.

Un second devis de Loir Diffusion pour la location propose un tarif de 3200€ TTC/ an pendant 4 ans pour 30 motifs soit 12 800€ TTC.

Un troisième devis pour l'achat n'a pas pu être présenté mais celui-ci dépassait le montant de la somme prévue au budget 2022 voté en avril dernier.

Une élue demande les dimensions des anciens modèles ainsi que celles des nouveaux modèles. La dimension des anciens modèles était de 2m x 0.80 et les nouveaux 2m x 0.90 et 1.50 m x 0.55.

Si la commune décide d'investir dans les illuminations, une élue demande s'il est possible de les revendre afin de pouvoir les renouveler par la suite. La société Decolum a un service « occasion », elle rachète et revend des motifs en occasion.

Monsieur le Maire attire l'attention des élus sur le fait que, suite aux travaux de la 2<sup>ème</sup> tranche rue de chalons, la commune devra penser à budgétiser l'achat ou la location de motifs supplémentaires.

Une élue demande si la commune a la place suffisante afin de stocker toutes ces décorations. Le local situé près du préau sera suffisant pour les stocker.

Un élu demande si les nouveaux poteaux installés chemins des hauts sont équipés pour recevoir les illuminations.

Monsieur le Maire informe le conseil que cela avait été prévu lors de l'élaboration du projet.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal décide par 12 voix pour et 1 abstention d'opter pour l'achat d'illuminations de Noël et décide par 11 voix pour et 2 abstentions de choisir la société Decolum.

### **Don de bois**

Suite à l'appel fait aux habitants concernant le don du bois restant de la peupleraie, 6 personnes se sont portées volontaires. 6 lots seront réalisés et seront attribués par tirage au sort entre les différents volontaires.

Une convention sera rédigée devra être signée par les bénéficiaires afin que la commune soit déchargée de toute responsabilité en cas d'incident. La réunion environnement du mardi 13 septembre réglera les derniers détails.

Une élue demande si après le don, un nettoyage des parcelles sera fait. L'ONF s'en chargera comme cela est prévu dans la convention.

Des repousses de peupliers ont été constatées. Cependant, le tracteur étant en panne et devant subir la révision annuelle, l'employé chargé des espaces verts ne peut procéder au broyage pour l'instant.

Les nouveaux peupliers ne pourront être replantés qu'à l'automne 2023. En attendant, l'ONF entretiendra les parcelles. Une rencontre avec l'ONF sera programmée en soirée afin que les élus soient informés.

Le conseil municipal décide à l'unanimité que ces affouages seront faits à titre gracieux.

### **Devis escalier mairie**

Afin de faciliter l'accès à l'étage de la mairie en vue d'un aménagement ultérieur ainsi que pour le pavoisement, un devis pour l'installation d'un escalier a été demandé. Celui-ci s'élève à 9 120.00€ TTC. Un second devis est attendu d'ici fin septembre. Une élue souligne qu'il est préférable de connaître l'usage que la commune peut faire de l'étage de la mairie avant de s'engager dans l'investissement d'un escalier. Dans l'état actuel, plusieurs élus souhaitent avoir un projet d'aménagement de celui-ci.

### **Questions diverses**

Monsieur le maire informe les élus que les travaux de la salle des fêtes sont bientôt terminés. Suite aux dégâts des eaux, un expert de l'assurance est passé et son rapport nous a été communiqué. L'assurance prend en charge 1020€, le reste étant aux frais de la commune. Un boîtier de connexion pour la nouvelle ligne téléphonique de la salle des fêtes sera installé. La mise à jour du nouveau règlement sera envoyée à l'ensemble du conseil afin qu'il soit validé au plus vite.

La première adjointe fait un point sur le repas des aînés prévu de dimanche 2 octobre prochain. A ce jour, 29 personnes se sont inscrites. Certains élus s'interrogent sur le faible nombre de participants par rapport aux années précédentes : 34 personnes en 2017 et 41 en 2019. Le choix du menu et de l'orchestre sont présentés et approuvés. Comme aux autres repas, le champagne sera payant.

Monsieur le Maire informe, qu'à ce jour, 19 exposants seront présents au prochain marché du terroir et de l'artisanat du 18 septembre.

Afin d'éviter les frais bancaires rencontrés à certains exposants, il a été demandé la possibilité de régler plusieurs marchés d'avance.

Suite à la crise énergétique, le deuxième adjoint demande si des économies d'énergie ne peuvent pas être faites et si l'éclairage public peut être coupé une partie de la nuit. Monsieur le Maire informe à l'ensemble des élus qu'une coupure totale de l'éclairage public une partie de la nuit est soumise à des règles strictes : sondage auprès des habitants, arrêté municipal accepté et visé par la Préfecture, panneaux aux entrées des villages indiquant les heures de coupure. Certains réverbères étant munis d'ampoules à LED, il est possible de diminuer l'intensité de la luminosité, c'est déjà le cas chemin de Hauts, mais cela n'a pas encore été fait dans la partie rénovée de la rue de Châlons. Quid des réverbères sans ampoules à LED. Avant toute décision, une rencontre avec le SIEM semble nécessaire afin de connaître ce qui peut ou ne peut pas être fait.

Une élue constate que le cinémomètre n'a pas été changé de place depuis longtemps. Monsieur le Maire précise que cet emplacement est pratique afin de relever les vitesses constatées ainsi que les plaques d'immatriculations pour les signaler à la gendarmerie. Il sera donc installé rue de Nuisement ou chemin des Hauts la semaine prochaine.

Le prochain bulletin communal est prêt pour l'impression et va bientôt être distribué. Certains administrés regrettent de ne pas connaître les noms des personnes qui s'investissent dans sa rédaction. Le nom des rédacteurs du bulletin de septembre sera donc mentionné.

Monsieur le Maire informe le conseil qu'un Écuriot a fait une demande de locaux pour pratiquer du jujitsu brésilien ainsi que des séances d'hypnothérapie. Sur le principe, le conseil municipal émet un avis favorable et propose d'utiliser l'espace Pierre Huet et la salle des fêtes et de trouver un créneau en fonction des autres associations.

Comme les précédentes années, Mr Joly doit venir passer l'épareuse rue de Nuisement. Pour obtenir un meilleur rendu, celui-ci propose de pratiquer une coupe à l'aide d'une lame. L'aide de Mr Simon sera nécessaire afin de ramasser les chutes plus grosses et plus nombreuses. Le tracteur étant indisponible, il sera demandé à Mr Joly de passer que fin septembre selon ses disponibilités.

Suite à la rentrée scolaire, une ligne de bus desservant les 3 arrêts de bus du village est de nouveau mise en place pour les collégiens et lycéens. Cependant, suite à la pénurie de chauffeurs, Le Président de la Région Grand-Est nous informe que celle-ci est susceptible d'être modifiée en cours d'année. Dans ce cas, un seul et unique arrêt de bus à la mairie serait mis en place.

Une élue remarque, une fois de plus, que l'entretien du cimetière est négligé. Elle nous informe que les volutes du portail de l'entrée sont endommagées et que les bordures pour le caveau des prêtres sont à disposition. Elles peuvent donc être posées par Mr Royer. Monsieur le Maire rappelle également que Mr Simon a été absent pour Covid. Au vu des tâches qui lui incombent, il serait peut-être opportun de trouver une personne pour les grosses périodes. Il sera demandé à un élu de travailler sur le sujet de l'ESAT.

Il a été remarqué que le bac à fleurs ruelle Dessales a été endommagé. Il est demandé que celui-ci soit réparé pendant l'activité basse.

La société TAOVA installateur de panneaux photovoltaïques et de bornes de recharge souhaite participer aux journées SOL'AIR, le conseil y est favorable tout en proposant à d'autres sociétés d'installateurs de participer si elles le souhaitent.

Le passage d'un quad de nuit sur la piste de l'aérodrome a été noté. S'agit-t-il d'un cas isolé ?

Un élu s'interroge sur l'envoi du mail de la Charte des Élus. Une explication plus précise à ce mail aurait été apprécié par plusieurs élus.

Il est impératif qu'une réunion entre tous les élus ait lieu le plus rapidement possible afin de pouvoir poursuivre sereinement tous les projets entamés et ceux à venir.

### **Prochaines réunions**

Réunion Commission Animation : (préparatifs repas des aînés) lundi 19 septembre à 18h00

Repas des aînés : dimanche 2 octobre à 12h00

Conseil Municipal : lundi 3 octobre 18h30